



Le Togo continue sa marche vers l'opérationnalisation de la numérisation des moyens de paiement dans l'administration publique. Au dernier Conseil des ministres présidé par le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé, le décret relatif à cette mesure a été adopté. Bientôt les transactions financières de l'Etat se feront à travers les moyens numériques de paiement.

Une fois opérationnel, le système permettra d'améliorer la bancarisation et l'inclusion financière, et de lutter efficacement contre la thésaurisation, la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données à caractère personnel seront protégées conformément à la réglementation en vigueur.

Cette politique permettra également d'introduire dans les circuits de paiement admis par l'administration publique, les moyens de paiement à distance à travers les réseaux de communication notamment le paiement en ligne, le paiement mobile et le paiement par carte bancaire. « Vivement que cette mesure soit rapidement mise en œuvre. Je suis fatigué de faire des queues au niveau des banques. Au moins de la maison, je pourrais avoir mon salaire et effectuer rapidement mes dépenses ou achats sans transporter forcément l'argent liquide » a indiqué Fo Mensah, fonctionnaire d'Etat. En plus des transactions financières numériques, l'Etat promeut la numérisation des paiements au niveau des opérateurs

économiques.

D'ailleurs, la digitalisation a une place de choix dans la feuille de route 2020-2025 du gouvernement.

L'idée est de profiter des mutations induites par la révolution numérique pour promouvoir davantage les services financiers novateurs qui offrent déjà des opportunités et des avantages aux populations. Imaginons le schéma où un fonctionnaire d'Etat qui perçoit son salaire via son compte mobile ou porte-monnaie électronique va faire des achats dans une boutique où il paie à travers une transaction financière numérique. Le boutiquier, à son tour, pourra faire le dépôt sur son compte bancaire par le biais de son téléphone ou encore procéder à des achats directement sans avoir accès à l'argent liquide. La chaîne de l'opération sera ainsi exclusivement digitale.

Sécurité, gain en temps, traçabilité, entre autres avantages qu'offre la démarche. La mesure est beaucoup appréciée par les acteurs économiques. « C'est une belle initiative de l'Etat. Elle nous permet de sécuriser nos ressources contre les vols, les pertes d'argent et surtout d'avoir en permanence de l'argent même s'il est virtuel », nous confie ALFA, un opérateur économique au grand marché de Lomé.

Kodjo, un client que nous avons rencontré à l'entrée du marché marque également son adhésion à cette politique du gouvernement, « l'initiative est louable, je pense qu'on ne sera plus exposé à toute sorte de risque. Mais il reste une chose. J'espère que les opérateurs de téléphonie mobile vont améliorer la qualité de leurs prestations de services de paiement mobile » déclare-t-il. En plein essor, le paiement numérique a le mérite de contribuer à l'assouplissement du circuit financier et d'agir positivement sur l'économie nationale.